



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/TUK/1
30 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE TURKMÉNISTAN (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 6	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	7 - 8	3
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	9 - 13	4
A. Renforcement des capacités d'administration publique afin d'instaurer un environnement propice au développement humain durable par la démocratisation et le respect des droits de l'homme	14	5
B. Promotion des activités rémunératrices, de l'emploi et de la fourniture de services publics en vue d'assurer des moyens d'existence durables	15 - 16	6
C. Sauvegarde et remise en état de l'environnement au profit des générations présentes et futures	17 - 18	8
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	19 - 22	9
<u>Annexe.</u> OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE TURKMÉNISTAN (1997-1999)		11

INTRODUCTION

1. En 1995-1996, les domaines prioritaires d'intervention relevant du cadre de coopération ont été examinés de concert avec le Gouvernement, les donateurs et les organisations non gouvernementales (ONG) afin d'identifier la façon dont les ressources du PNUD pourraient être utilisées au mieux pour appuyer le développement humain durable. Le cadre de coopération contribue également à l'identification des programmes nationaux auxquels le PNUD pourrait apporter son assistance et à l'établissement d'une note de stratégie de pays à l'avenir.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Le Turkménistan possède certaines des réserves de gaz naturel les plus importantes du monde et 64 % des réserves de pétrole d'Asie centrale. Dans le secteur agricole, il était jusqu'ici un important producteur et exportateur de coton. Malgré la richesse potentielle du pays cependant, le produit national brut (PNB) réel par habitant de ses 4,5 millions d'habitants n'a cessé de baisser depuis l'indépendance en 1991 de même que le produit intérieur brut (PIB) qui a diminué d'environ 59 % entre 1990 et 1995 en raison de la réduction de la production agricole et d'énergie.

3. L'économie et la population ont pu faire face au choc de la transition grâce à la stabilisation d'un gouvernement centralisé puissant d'une part, et l'élargissement progressif de la participation populaire à la prise de décisions nationales d'autre part. En même temps, le Gouvernement a ouvert l'économie aux investissements étrangers.

4. Parmi les domaines prioritaires de développement humain durable identifiés par le PNUD, la prévention de la pauvreté est une préoccupation importante pour le Gouvernement. La pauvreté a quadruplé parmi ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté : leur pourcentage est passé de 12 % en 1987-1988 à 48 % en 1993-1994, parallèlement à l'exacerbation des inégalités de revenu. La part du budget allouée aux questions sociales, en particulier les retraites (10 % de la population) et autres indemnités sociales, a diminué en raison de contraintes budgétaires. En conséquence, le Gouvernement a formulé des programmes de réformes sectorielles avec l'appui du PNUD dans les domaines de la santé et de l'éducation pour adapter ces derniers aux besoins futurs d'une économie de marché.

5. S'agissant des questions d'environnement, une importante partie du territoire (80 %) est constituée de déserts. Une mauvaise gestion pendant l'époque soviétique a causé de graves problèmes qui ont aggravé la désertification. Le pays est caractérisé par un climat aride et des ressources en eau limitées. Une politique d'investissements massifs dans l'agriculture irriguée (notamment la construction du canal de Karakum de 1 100 kilomètres, le plus long du monde) et un réseau de drainage insuffisant ont provoqué l'intensification de l'évaporation et de la salinité et risquent de rendre inutilisables d'importantes surfaces autrefois fertiles. Par ailleurs, l'exploitation excessive des ressources en eau en amont pour l'agriculture et l'industrie a contribué à faire baisser considérablement le niveau de la mer d'Aral. En même temps, la hausse du niveau de la mer Caspienne, pour des raisons

naturelles plus qu'artificielles, menace de nombreux kilomètres de côte ainsi que les infrastructures urbaines et industrielles avoisinantes.

6. Quant aux femmes, elles ont pu conserver pendant la période de transition les nombreuses possibilités dont elles avaient bénéficié pendant la période soviétique ainsi que leur situation sociale importante, due à un niveau d'instruction élevé, tandis que les niveaux d'emploi n'ont que faiblement baissé pour elles. Les femmes représentent 36 % des cadres et des employés d'administration et occupent 18 % des sièges au Parlement.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

7. Depuis qu'il a commencé ses activités au Turkménistan en décembre 1994, le PNUD a contribué à la formulation et à l'exécution de neuf projets nationaux, l'accent étant mis sur l'amélioration du système de santé, du système éducatif et de la fourniture de services publics. Une assistance importante a été apportée à la formation à la gestion pour renforcer l'efficacité de ces projets et d'autres programmes financés par le PNUD. Un appui a été également apporté par le biais d'initiatives régionales telles que le projet de mise en valeur du bassin de la mer d'Aral, un projet sur la participation des femmes au développement et l'élaboration des rapports nationaux sur le développement humain en 1995 et 1996.

8. L'assistance apportée par le PNUD au cours des deux dernières années a montré l'importance : a) des initiatives à petite échelle qui sont la preuve tangible de ce que peut faire le système des Nations Unies et qui contribuent à susciter la bonne volonté et à trouver des ressources supplémentaires; ce sont par exemple les projets de formation à la gestion (informatique et apprentissage de l'anglais), de gestion des déchets solides en zones urbaines et d'approvisionnement en eau des zones urbaines et de restauration d'un musée visant à promouvoir l'héritage culturel du pays); b) du dialogue dans certains domaines du développement humain durable, notamment l'élaboration de documents de planification, tels que le plan directeur pour l'examen des secteurs de la santé et de l'enseignement, et de l'organisation de groupes de travail thématiques et de réunions régulières de coordination des donateurs; c) des missions consultatives à court terme qui permettent d'aborder des questions précises et d'apporter une perspective internationale plus large à la solution des problèmes de développement comme ceux de la gestion des côtes de la mer Caspienne; d) de projets régionaux qui complètent les activités nationales; e) de l'utilisation accrue de l'approche par programmes qui se fonde sur l'élaboration d'un programme national qui servira de cadre principal pour la formulation et l'exécution des projets, la coordination des donateurs et la mobilisation des ressources; f) de l'utilisation de consultants et d'experts nationaux pour l'exécution des projets, notamment dans le cadre de l'exécution nationale; et g) de locaux communs des Nations Unies et du mécanisme de coordination pour promouvoir la complémentarité des apports des divers organismes des Nations Unies.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

9. On prévoit que les ressources de base du PNUD qui seront affectées au programme pour la période 1997-1999 atteindront au total environ 3,6 millions de dollars. Toutefois, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour accroître l'efficacité de ces ressources et veiller à ce qu'elles contribuent à la mise en route d'interventions plus importantes visant à appuyer les programmes nationaux. On espère que des ressources d'une importance équivalant au moins à celle du PNUD pourront être mobilisées par la participation aux coûts, soit par des contributions gouvernementales directes soit grâce à de tierces parties, à savoir d'autres donateurs. Environ 2,5 millions de dollars en première approximation seront obtenus grâce à ces sources. Par ailleurs, un montant de 2,2 millions de dollars approximativement proviendra de ressources autres que les ressources de base, notamment d'un certain nombre de fonds (voir le tableau des objectifs de mobilisation des ressources à l'annexe). Il est donc possible de compter sur quelque 7,9 millions de dollars pour la programmation. On espère également que la participation aux coûts pourra être sensiblement accrue par des contributions gouvernementales supplémentaires.

10. Il est proposé que la coopération du PNUD soit conçue de façon à satisfaire au principe de durabilité, l'accent étant mis sur : a) l'action, par le biais du plaidoyer en faveur des questions de développement humain durable, notamment celles qui ont fait l'objet des conférences mondiales des Nations Unies, et l'assistance pour la formulation de cadres directeurs pour des activités de suivi; b) la population, par le règlement des problèmes qui affectent la vie quotidienne et les moyens d'existence de celle-ci; c) la pauvreté, en influençant le processus de prise de décisions concernant les questions de pauvreté et d) la fourniture de services publics, par le renforcement des capacités nationales dans ce domaine;

11. Pour accroître l'efficacité des ressources du PNUD, l'approche par programmes est recommandée : le PNUD appuiera dans la mesure du possible les programmes nationaux ou cadres nationaux dans des domaines choisis afin de renforcer les capacités nationales d'élaboration des programmes, de coordination des apports nationaux et internationaux, de mobilisation des ressources provenant d'autres donateurs et de suivi des répercussions.

12. L'amélioration des capacités et la durabilité seront également renforcées par les facteurs suivants : le recrutement de consultants internationaux à court terme lors des phases critiques de la formulation, de l'exécution et du suivi des programmes, notamment en amont; l'emploi de consultants et d'experts nationaux, ce qui permettra de leur offrir des perspectives intéressantes et de promouvoir la durabilité; la fourniture d'ordinateurs et de formation des fonctionnaires; les enseignements tirés de l'expérience d'autres pays grâce à une formation à court terme et des bourses à l'étranger; la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et la coopération technique entre pays en transition, et l'utilisation d'apports des programmes régionaux portant sur la démocratie, l'administration publique et la participation, l'intégration des femmes au développement, les petites et moyennes entreprises, l'environnement, la gestion des ressources extérieures et l'atténuation de la pauvreté.

13. Compte tenu de ce qui précède, il est suggéré que la coopération du PNUD soit axée sur les domaines thématiques suivants par le biais des activités décrites ci-après :

A. Renforcement des capacités d'administration publique afin d'instaurer un environnement propice au développement humain durable par la démocratisation et le respect des droits de l'homme

14. La promotion du développement humain durable dépend essentiellement de l'allocation des ressources financières, matérielles et humaines, conformément aux critères requis pour un développement centré sur l'être humain. Une bonne administration publique exige que les décisions gouvernementales soient fondées sur des informations sociales et économiques à jour, qu'il y ait la volonté politique d'utiliser le développement humain durable comme cadre de référence, que le Gouvernement ait la capacité de mener à bien ses politiques et qu'un environnement propice existe, qui facilitera la participation plus grande du public aux activités de développement. Il est proposé que le PNUD apporte son assistance à la prise de décisions par les activités suivantes :

a) L'information sur le développement humain. Le PNUD i) aidera le Département des statistiques à effectuer des enquêtes sur les conditions de vie, financées par l'Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté du PNUD en collaboration étroite avec la Banque mondiale et avec le soutien du projet régional d'atténuation de la pauvreté; ii) contribuera à la mise en place d'un réseau liant le Département des statistiques, le Ministère des finances et la Présidence pour faciliter l'accès des utilisateurs aux informations statistiques et iii) aidera les institutions et personnes chargées de l'élaboration des rapports annuels sur le développement humain, de la sensibilisation accrue du public aux questions de développement humain et du débat d'orientation sur celles-ci;

b) Le renforcement des capacités du secteur public. Le PNUD apportera son assistance au Gouvernement pour : i) la formation des fonctionnaires de rangs élevé et moyen, tant dans le gouvernement que dans les entreprises d'État, à l'utilisation des ordinateurs, à l'anglais et à la gestion administrative, en coopération étroite avec le programme d'assistance technique à la Communauté des États indépendants pour le renforcement des capacités en matière d'administration publique, exécuté par l'Union européenne; ii) la gestion des ressources extérieures en renforçant les capacités du cabinet du Vice-Premier Ministre, responsable de la coopération technique, dans la formulation, l'évaluation et le suivi des programmes et projets, la mobilisation des ressources, les négociations avec les donateurs et la coordination de ceux-ci, avec l'appui du projet régional sur la gestion des ressources extérieures; iii) la réforme de la législation fiscale, par la mise en place de nouvelles structures fiscales dans le cadre des lois fiscales élaborées avec l'assistance de l'Union européenne; iv) l'achat, par l'établissement de nouvelles procédures pour le secteur public en collaboration avec la Banque mondiale; et v) le renforcement de l'administration locale, par le soutien du Ministère de l'intérieur et des municipalités locales dans la formulation d'un programme national qui renforcera la capacité des autorités locales de fournir des services publics et municipaux efficaces en termes de coût;

c) Démocratisation, administration publique et participation. Le PNUD apportera son assistance à l'élaboration d'un programme national pour la démocratisation, l'administration publique et la participation qui comprend un certain nombre d'éléments tels que : i) les droits de l'homme : appui à l'Institut pour la démocratie et les droits de l'homme pour la mise en place d'une base de données informatisée et d'un système d'information ainsi que pour la formation; ii) la démocratisation : appui au Parlement et au Ministère de la justice pour le renforcement de la bibliothèque et du système d'information juridique et pour la formation; et iii) la participation : soutien du ministère chargé des affaires de la société civile en appuyant les activités de renforcement des capacités des sociétés civiles non politiques du pays, telles que les ONG, les organismes de la société civile, les organisations communautaires, et en promouvant les débats sur les questions communautaires ou de la société civile ou en encourageant les initiatives communautaires. Le PNUD envisage de collaborer avec les donateurs et les organismes compétents des Nations Unies (par exemple le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme), l'Union européenne, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), le Royaume-Uni, les ONG internationales et nationales, et d'apporter un soutien par le biais du projet régional susmentionné sur la démocratie, l'administration publique et la participation;

d) Intégration des femmes au développement. Le PNUD : i) aidera le Bureau de l'intégration des femmes au développement, nouvellement créé, à formuler un programme national visant à intégrer les femmes au développement pour donner suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et à exécuter les activités figurant dans le programme national; ii) favorisera l'incorporation de politiques faisant place aux femmes dans les activités de développement national, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'emploi, l'éducation, la formation et la santé, et iii) contribuera à promouvoir la sensibilisation du public aux questions de disparités entre les sexes par l'information, etc. et à lutter contre la violence et les sévices infligés aux femmes. La collaboration du PNUD avec le projet régional de développement intégrant hommes et femmes et d'autres ONG et donateurs intéressés est envisagée.

B. Promotion des activités rémunératrices, de l'emploi et de la fourniture de services publics en vue d'assurer des moyens d'existence durables

15. Au Turkménistan, l'État continue de jouer un rôle important dans la fourniture des services publics. Cependant, il est devenu difficile de maintenir ceux-ci en raison du taux d'inflation élevé et des contraintes budgétaires qui caractérisent la transition économique. Les services publics doivent être renforcés, et de nouvelles approches participatives et économiques doivent être adoptées pour qu'ils puissent répondre de façon satisfaisante aux besoins de la population et améliorer sa qualité de vie. En même temps, la population doit pouvoir participer davantage à la prise des décisions qui affectent sa vie. Il est proposé que la coopération du PNUD se concentre sur quatre domaines principaux :

a) Établissements humains. Le PNUD apportera son assistance à : i) la formulation d'un programme national visant à répondre aux préoccupations des

habitants des villes; un grand nombre de ces préoccupations ont été soulevées dans le rapport national présenté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) en juin 1996; ii) l'exécution de projets pilotes visant à démontrer la possibilité d'initiatives peu coûteuses qui améliorent les établissements humains et l'environnement urbain, par exemple celles qui concernent l'approvisionnement en eau, la sécurité et l'évacuation des eaux usées, l'assainissement, l'élimination des déchets solides, la gestion de la circulation et la sécurité routière; l'aménagement des quartiers et l'entretien des logements; iii) la mobilisation des ressources pour l'exécution de projets pilotes et d'investissements publics; et iv) le renforcement de la gestion, des finances et de l'administration des municipalités. La collaboration du PNUD avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres donateurs intéressés, notamment la Banque mondiale, est envisagée;

b) Santé. Le PNUD aidera le Ministère de la santé à : i) mener des activités figurant dans le programme national «Lukman», formulé en 1995, telles que l'élaboration d'un plan directeur pour le secteur de la santé, la mise en place d'un système d'information sur la gestion et la formation, la fourniture de conseils d'orientation générale en amont et le renforcement des capacités; ii) exécuter un programme national de prévention et de lutte contre le VIH/sida dans le cadre du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA); iii) mettre en oeuvre un programme de prévention et de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles; iv) formuler et exécuter, par le biais du Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues, un programme de prévention et de lutte contre la toxicomanie. Une coopération étroite est envisagée entre le PNUD et d'autres organismes intéressés des Nations Unies, à savoir l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues, ONUSIDA et la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux comme la Turquie et les États-Unis, et des ONG telles que l'Assistance à la zone du Turkménistan (APPA);

c) Éducation. Le PNUD aidera le Ministère de l'éducation à : i) formuler un programme national de réforme de l'enseignement; ii) effectuer des études sectorielles; iii) organiser un atelier national et un débat d'orientation sur la base de ces études; iv) se procurer des apports supplémentaires le cas échéant et v) tirer les enseignements de l'expérience des autres pays. Une coopération étroite est envisagée avec la Banque mondiale dans le domaine de l'éducation;

d) Communications. Le PNUD continuera à renforcer les capacités du service postal dans le domaine commercial, et à le rendre plus fiable pour ceux qui en dépendent, en particulier les personnes les plus vulnérables comme les retraités. Il contribuera également à la remise en état de la partie turkmène de la «Route de la soie» pour faciliter le commerce et les communications entre l'Iran et le Kirghizistan, ce qui complétera l'assistance apportée par l'Union européenne au projet TRACECA relatif au couloir Europe-Caucase-Asie. L'amélioration du service postal fait partie des efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer les communications pour le grand public, notamment les familles à faible revenu et les retraités.

16. Une condition essentielle préalable au développement humain durable est la capacité du pays de produire et d'accroître la richesse individuelle et publique. Il faut donc une politique et un environnement juridique favorables qui faciliteront la transition vers l'économie de marché, grâce notamment au rôle plus important du secteur privé. L'un des moyens les plus efficaces de renforcer l'amour-propre et la dignité de la population et de réduire l'instabilité sociale et familiale consiste à créer des emplois et à promouvoir des activités rémunératrices. Compte tenu des contraintes pesant sur les dépenses publiques et le rôle de moins en moins important de l'État dans la sphère économique, le secteur privé est souvent le mieux à même d'atteindre cet objectif. En conséquence, il est proposé que le PNUD apporte une assistance au Gouvernement dans les domaines suivants :

a) Développement du secteur privé : promotion des petites et microentreprises. Le PNUD pourrait tirer parti de l'expérience réussie de la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) dans d'autres pays de la région, notamment la Roumanie, utiliser les apports du projet régional proposé et incorporer les enseignements tirés de l'assistance du TACIS à l'Agence de développement des PME pour : i) formuler un programme national de petites et microentreprises pour le Turkménistan et mettre en place l'environnement législatif propice à un développement plus rapide du secteur privé; ii) conseiller les entreprises sur les questions de gestion; et iii) mettre en place un système de crédits pour les petites et microentreprises. Le PNUD envisage de collaborer avec le projet régional sur les PME, le TACIS de l'Union européenne, qui apporte une assistance à l'Agence de développement des PME, et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) qui a ouvert une ligne de crédit dans ce domaine;

b) Programme de développement des zones, notamment celle de Kohne-Urgench. Le PNUD apportera une assistance à la formulation des programmes de développement économique local des zones, qui portent spécifiquement sur la création d'emplois et les activités rémunératrices dépendant essentiellement de la croissance du tourisme dans les zones économiquement déprimées. Une telle initiative, le programme de développement de la zone culturelle de Kohne-Urgench, a été considérée comme activité complémentaire à une assistance antérieure du PNUD. La collaboration du PNUD avec la Turquie est envisagée pour financer ce programme.

C. Sauvegarde et remise en état de l'environnement au profit des générations présentes et futures

17. Du fait que 80 % du territoire du Turkménistan sont des déserts, que les terres fertiles se détériorent par suite de la salinité croissante due à la baisse spectaculaire du niveau de la mer d'Aral, elle-même provoquée par l'utilisation excessive des eaux en amont, et que la montée du niveau de la mer Caspienne menace les infrastructures urbaines et industrielles, le Turkménistan est confronté à un certain nombre de graves défis écologiques qui affectent directement l'existence d'un grand nombre de personnes. Il convient de noter que le Turkménistan possède une faune et une flore extrêmement riches et uniques au monde : sur les 2 800 espèces de plantes recensées, 600 sont spécifiques au pays. L'assistance du PNUD est envisagée pour renforcer les connaissances et la conscience des problèmes écologiques et du potentiel de l'environnement,

promouvoir le débat sur d'autres solutions aux niveaux national et régional, remédier aux problèmes dans le contexte des plans et programmes nationaux et faciliter l'adoption de solutions économiques. L'assistance du PNUD peut être complétée par le projet régional sur l'environnement et d'autres sources de financement, comme l'OMS, la Banque mondiale, la BERD, l'Union européenne, l'USAID, le Peace Corps. Sous réserve de la disponibilité des fonds, il est proposé que le PNUD apporte son assistance dans quatre domaines principaux :

a) Planification et suivi des questions d'environnement. Le PNUD apportera son assistance au Ministère de l'environnement dans l'élaboration d'un Plan d'action national pour l'environnement et dans l'examen des progrès enregistrés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992 à Rio de Janeiro (Rio + 5);

b) Promotion des projets d'environnement et mobilisation des ressources. Le PNUD apportera son concours au Ministère de l'environnement et à l'Institut de la désertification pour la formulation des projets qui seront présentés au Bureau des Nations Unies sur la région soudano-sahélienne (BNUS), et pour l'exécution d'activités favorisant l'élaboration d'une stratégie nationale future sur la diversité biologique avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM);

c) Activités nationales concernant les problèmes d'environnement dans la mer d'Aral et la mer Caspienne. Le PNUD favorisera l'élaboration au niveau national de solutions aux problèmes d'environnement concernant les niveaux de la mer d'Aral et de la mer Caspienne, comme activités complémentaires aux réunions régionales et nationales; et

d) Problèmes de pollution urbaine et industrielle. Le PNUD encouragera des activités remédiant aux problèmes d'environnement tels que la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Il apportera son assistance pour l'exécution des politiques et programmes de contrôle des déchets urbains et industriels.

18. On procèdera à une évaluation des conséquences de la formulation, de l'adoption et de la mise en oeuvre du Plan d'action national pour l'environnement; de l'approbation et de l'exécution d'autres projets comme la gestion des zones protégées et des espèces protégées, notamment la mobilisation des ressources pour la gestion des zones côtières, etc.; et de l'amélioration avec le temps des indicateurs d'environnement concernant le Turkménistan tels que les émissions, la salinité, la disponibilité et la qualité de l'eau, etc.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

19. Modalités d'exécution et de gestion. L'exécution au plan national sera la principale modalité de mise en oeuvre des projets bénéficiant de l'assistance du PNUD au Turkménistan; on continuera de faire appel aux services des organismes des Nations Unies pour l'appui technique et les conseils au niveau des programmes. La formation des fonctionnaires, notamment des coordonnateurs des projets nationaux, aux modalités administratives, financières et opérationnelles de l'exécution nationale est envisagée afin de renforcer les compétences de gestion des projets et l'intéressement national. L'approche par programmes devient de plus en plus importante et essentielle pour l'assistance du PNUD au

Turkménistan. Une collaboration très étroite entre le Gouvernement et le PNUD et d'autres donateurs est envisagée en vue de la formulation et de l'exécution de programmes concrets de développement national dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'environnement. Tout en maintenant sa participation directe à la formulation des programmes nationaux, le PNUD et les autres donateurs compléteront les efforts déployés par le Gouvernement et les autres donateurs en concentrant les ressources sur des éléments spécifiques de ces programmes.

20. Suivi, examen et présentation de rapports. Tous les projets seront soumis aux procédures normales de suivi et d'évaluation du PNUD, notamment les rapports techniques et intérimaires, les réunions et les visites. Une attention particulière sera portée à la définition des critères et normes de réussite pour les programmes nationaux, avec l'assistance du PNUD et d'autres donateurs.

21. Coordination. Le Coordonnateur résident des Nations Unies et le Bureau du PNUD continueront d'aider le Gouvernement dans ses activités de coordination et d'organisation de groupes thématiques pour examiner les questions importantes de développement. L'harmonisation des activités des Nations Unies et la coordination avec les autres donateurs se poursuivra, notamment dans le contexte de l'élaboration d'une note de stratégie de pays dans l'avenir.

22. Mobilisation des ressources. Étant donné les ressources de base limitées qui sont disponibles (3,6 millions de dollars, y compris le report), une attention particulière sera portée à la mobilisation de ressources nationales et internationales supplémentaires pour parvenir à une masse critique qui permettra d'atteindre les objectifs du programme national en utilisant dans la mesure du possible le mécanisme de participation aux coûts. Ces ressources seront affectées principalement aux domaines présentant un intérêt particulier pour les départements gouvernementaux et les donateurs concernés, et le PNUD devra sans doute se concentrer sur les domaines comportant les meilleures possibilités de mobilisation des ressources. Le tableau des objectifs de mobilisation des ressources montre à titre indicatif une participation aux coûts d'environ 2,5 millions de dollars, et on espère que les ressources de base du PNUD seront largement complétées en temps utile par la participation aux coûts. Ces dernières ressources seront complétées par des financements futurs du FEM, du BNUS et d'autres donateurs éventuels. S'agissant de la participation du Gouvernement aux coûts, celui-ci accepte d'apporter une contribution complémentaire au budget du PNUD, soit par des fonds nationaux soit par l'utilisation des dons et des prêts consentis par d'autres donateurs.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE TURKMÉNISTAN (1997-1999)
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Report estimatif du CIP	1 403	
MCARB 1.1.1	489	Affectation immédiate au pays.
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cet ordre de grandeur est présenté aux fins de planification uniquement. L'affectation réelle dépendra de l'existence de programmes de haute qualité. Toute augmentation des pourcentages sera également tributaire de la disponibilité des ressources.
Autres ressources	1 156	Conformément à la décision 95/23, paragraphe 19.
	60	SAT-1 (38) et RSP (22) pour l'ISP
AFPP/AST	210	
Total partiel	3 318 <u>a/</u>	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation du Gouvernement aux coûts	2 085	
Fonds pour le développement durable	1 810	
FEM	1 660	
Capacités 21	150	
Participation de tierces parties aux coûts	400	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'allocation spéciale et autres fonds	290	
ISP	90	
ONUSIDA	50	
BNUS	150	
Total partiel	4 585	
TOTAL	7 903 <u>a/</u>	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur affectation ultérieure au niveau des pays.

Abréviations : AFPP = appui à la formulation des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; BNUS = Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; ISP = Initiative à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; ONUSIDA = Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida; RSP = Ressources spéciales du Programme; SAT = services d'appui technique.
